



*Commune de Misery-Courtion*

## **Mise au concours :**

# **Chauffeur de bus remplaçant**

### **Rémunération selon heures effectives**

Le Conseil communal met au concours un poste de chauffeur de bus remplaçant.

Le mandat consiste à remplacer les chauffeurs actuels en fonction de leur indisponibilité (maladie, accident, vacances,...).

Entrée en fonction : de suite ou date à convenir.

Priorité sera donnée aux habitant(e)s de Misery-Courtion sans activité lucrative à plein-temps.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de la responsable des transports scolaires, Mme Isabelle Berset, (079/279.95.85).

Veuillez adresser vos candidatures par écrit ou par courriel à l'Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery ([secretariat@misery-courtion.ch](mailto:secretariat@misery-courtion.ch)), jusqu'au **30 avril 2021**.